Image not found or type unknown

Renouvellement de bail commerciale

Par **LIAMYA**, le **23/02/2009** à **18:39**

je renouvelle mon bail commerciale et l'agence me reclame des frais de 950€ est ce que je suis oblige d'accepter

Par **Paula**, le **24/02/2009** à **09:55**

Bonjour,

Je suppose que vous êtes le bailleur (mais je n'en suis pas sûre vu l'intitulé de votre question) et dans ce cas le renouvellement se fait par Huissier de Justice.

Le coût, avec les frais, s'élèvent à environ 500,00 euros. A vérifier pour plus de détails.

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés